

Indemnité kilométrique vélo (IKv) dans les collectivités locales

Le Club des villes et territoires cyclables interpelle la Ministre de l'Environnement et le secrétaire d'Etat aux Transports

En Conseil des ministres, le 2 novembre dernier, Ségolène Royal, ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, et Alain VIDALIES, secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche, ont présenté une communication et annoncé des mesures relatives au vélo et aux mobilités actives.

Parmi celles-ci, l'annonce non pas de la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo dans les collectivités locales, mais une « concertation » avec les collectivités « intéressées ».

Le Président du Club et les administrateurs représentant des collectivités engagées, qui ont d'ores et déjà adopté des vœux et délibérations, ont écrit aux ministres pour connaître, sans délai, les modalités de la mise en œuvre de l'IKv dans leur collectivité, ainsi que pour toutes celles, membres du Club des villes et territoires cyclables, qui ont pris cet engagement.

Courrier du 14 novembre 2016 :

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la communication que vous avez présentée en Conseil des ministres le 2 novembre dernier, vous avez annoncé plusieurs mesures parmi lesquelles la mise en œuvre d'une concertation avec les collectivités territoriales intéressées par la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour leurs agents et nous vous en remercions. Nous nous félicitons que le Gouvernement identifie cette incitation, pour laquelle le Club des villes et territoires cyclables se mobilise depuis plus de dix ans, comme un levier au service de la Stratégie de développement de la mobilité propre et du transfert modal ambitieux qu'elle fixe à horizon 2030.

Comme vous le savez, de nombreuses collectivités au sein de notre réseau sont non seulement intéressées par cette mesure mais elles sont d'ores et déjà engagées pour sa mise en œuvre. Nous avons eu l'occasion de signaler régulièrement à vos services que telle ou telle collectivité, commune, intercommunalité, département ou région, avait délibéré et adopté un vœu en faveur de l'indemnité kilométrique pour leurs agents. Et cela depuis sa création par la Loi pour la transition énergétique et la croissance verte en 2015.

Aussi souhaitons-nous connaître, sans délai, les modalités pratiques de la mise en œuvre de cette mesure par les collectivités que nous représentons qui ont pris ces engagements ou pourraient le faire très rapidement. Grenoble Métropole, Montreuil-sous-Bois, Paris, Rennes et Sceaux, représentées au Conseil d'administration du Club des villes et territoires cyclables ainsi que l'ensemble des collectivités engagées à leur côté au sein de notre réseau qui rassemble aujourd'hui plus de 1500 collectivités, souhaitent connaître les modalités de mise en œuvre de votre décision afin de poursuivre la dynamique de transition vers la mobilité durable sur leur territoire. Ensemble, nous voulons, à vos côtés, atteindre l'objectif très ambitieux que vous avez fixé dans la Stratégie de développement de la mobilité propre, dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, et faire évoluer la part des modes actifs (marche et vélo) de 2,7 % en nombre de déplacements dans les transports de courte distance à 12,5 % en 2030.

Dans l'attente de ces informations, nous vous prions, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, de croire à l'assurance de notre considération respectueuse.

Pierre SERNE, Président du Club des villes et territoires cyclables

Yann MONGABURU, administrateur, vice-président de Grenoble Alpes Métropole

Christophe NAJDOVSKI, administrateur, maire-adjoint de Paris

Patrice PATTÉE, administrateur, maire-adjoint de Sceaux

Catherine PILON, administratrice, maire-adjointe de Montreuil-sous-Bois

Sylviane RAULT, administratrice, maire-adjointe de Rennes

Communication Médias: Claude Lisbonis / CLC

T. +33 (0)1 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66 - clc@claudelisbonis.com

www.villes-cyclables.org

Le Club des villes et territoires cyclables, créé en 1989 par 10 villes pionnières, rassemble aujourd'hui plus de 1500 collectivités territoriales : communes, agglomérations, départements, régions. Les élus réunis au sein du Club agissent pour développer l'usage du vélo au quotidien - moyen de transport à part entière -, les modes actifs et les politiques de mobilité et d'aménagement urbain durable.

Le Club des villes et des territoires cyclables anime le Club des élus pour le vélo, ainsi que la Plateforme du vélo et des mobilités actives